

Canton de Quillan

2016/1/1

L'an deux mille seize, le 21 janvier, le conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr PAINCO Alexandre, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 janvier 2016

PRESENTS : PAINCO Alexandre, CAPTIER Marcel, GORDO Frédéric, GOOSKENS Jacqueline, Jean-Marc TALUT, Morgan MARROT

ABSENTS EXCUSES : Rachel COOPER

INTERDICTION DES COMPTEURS LINKY

Monsieur le Maire, n'ayant pas les informations nécessaires sur l'impact des risques pour la population générés par les compteurs communicants Linky, propose leur interdiction sur la commune.

Le conseil municipal,

APRES en avoir délibéré,

RAPPELLE que les compteurs d'électricité appartiennent aux communes,

DECIDE que les compteurs d'électricité de Rennes-le-Château ne seront pas remplacés par des compteurs communicants

DEMANDE au Syndicat Départemental d'énergie électrique d'intervenir immédiatement auprès d'ERDF pour leur signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à Rennes-le-Château.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes en résultant.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération envoyée en préfecture le :

Ainsi fait et délibéré à Rennes-le-Château les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Alexandre Painco

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

26 JAN. 2016

